



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logement social

Question écrite n° 9522

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre du logement sur le grave problème que rencontre actuellement la Mutuelle de l'habitat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Soucieuse d'offrir aux plus démunis le logement auquel tout homme a droit, le Gimplos (organisme collecteur du 1 p. 100) et la mutuelle de l'habitat se sont engagés dans la réalisation d'un patrimoine collectif destiné à l'insertion par le logement. Leur but étant de mettre ces logements à la disposition des jeunes et des familles monoparentales. Or deux ans après, 146 logements sur 160 demeurent vides car la contribution financière prévue par la loi Besson n'a toujours pas été débloquée par la Caisse des dépôts et consignations. Face au drame des sans-abri, des mal-logés, cette attitude est inacceptable. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir afin que les obstacles qui empêchent la réalisation de cette œuvre de solidarité soient enfin levés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est favorable à ce que des organismes non HLM développent des programmes de logements financés en PLA d'insertion. Il convient toutefois que ces opérations, qui font appel à des prêts à long terme, soient montées dans des conditions économiques qui assurent leur viabilité. La raison des difficultés qui ont retardé le financement des opérations de la Mutuelle de l'habitat. À la suite de réunions récentes entre les services du ministère du logement, ceux de la Caisse des dépôts et consignations et ceux de la Mutuelle de l'habitat, l'ensemble des obstacles qui freinaient la livraison d'environ 146 logements est sur le point d'être levé. Un accord sur les dispositions afférentes devrait être conclu dans les tous prochains jours. Par ailleurs, un protocole devrait être signé entre la Caisse des dépôts et consignations et la Mutuelle de l'habitat, fixant les conditions dans lesquelles la Mutuelle de l'habitat pourra à l'avenir bénéficier des prêts de la Caisse des dépôts et consignations.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9522

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4701

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1174